

AFFAIRE N° 12

DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUPPLEMENTAIRE  
POUR SIEGER AU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Gabriel ARMOUDOM donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 21 octobre 1989 (affaire n° 17), vous avez désigné cinq membres du Conseil Municipal pour siéger au Comité de la Caisse des Ecoles, à savoir :

- Madame Edith NALEM,
  - Monsieur Maxime SIDAMBAROMPOULE,
  - Monsieur Firmin LACPATIA,
  - Madame Françoise MOLLARD,
  - Monsieur Mario LECHAT,
- le Maire en étant membre et Président de droit.

L'Assemblée Générale des Sociétaires qui s'est tenue le samedi 2 décembre 1989 a désigné ses représentants au Comité de la Caisse des Ecoles. Ils sont au nombre de sept :

- quatre représentants des parents d'élèves,
- trois représentants des enseignants.

Afin de respecter la représentation paritaire au sein du Comité, je vous propose de désigner un Conseiller Municipal supplémentaire pour en faire partie.

Françoise MOLLARD donne lecture de l'avis des Commissions.

Commissions ECOLES, et AFFAIRES GENERALES ET SOCIALES

Avis favorable.

---

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Erick EGOLFF, Conseiller Municipal,  
est désigné à l'UNANIMITE,  
pour siéger au Comité de la Caisse des Ecoles.

---

Fait à Saint-Denis,  
Le 23 DEC. 1989

Le Secrétaire Général Adjoint  
François NEYRA

